

Centre Aéré de Pâques 2025

Du 28 au 2 mai (férié le 1^{er} mai)

Pour les enfants de la 1P à la 4P

Barème des tarifs (basés sur l'attestation RDU – Revenu déterminant unifié – du ménage) :

Tarifs appliqués dans tout le canton de Genève, pour les centres aérés (FASe) et calculés en fonction du revenu familial (RDU total), selon l'attestation de l'administration fiscale cantonale « RDU ». Sans document remis, le tarif maximum est appliqué.

Avec déduction du 1^{er} mai 2025 :

Revenu mensuel brut du groupe familial (parents)	Tarif pour le 1 ^{er} enfant La semaine de 4 jours	Tarif pour le 2 ^{ème} enfant La semaine de 4 jours	Tarif pour le 3 ^{ème} enfant La semaine de 4 jours	Tarif pour le 4 ^{ème} enfant La semaine de 4 jours
Moins de 2'500.--/mois (jusqu'à 30'000.—/an)	36	32	28	24
Jusqu'à 3'500.--/mois (jusqu'à 42'000.—/an)	44	36	36	32
Jusqu'à 4'500.--/mois (jusqu'à 54'000.—/an)	56	52	48	44
Jusqu'à 5'500.--/mois (jusqu'à 66'000.—/an)	72	68	60	56
Jusqu'à 7'000.--/mois (jusqu'à 84'000.—/an)	84	80	72	68
Jusqu'à 8'500.--/mois (jusqu'à 102'000.—/an)	104	100	96	92
Jusqu'à 11'500.--/mois (jusqu'à 138'000.—/an)	136	132	128	124
Jusqu'à 14'000.--/mois (jusqu'à 168'000.—/an)	176	172	168	164
Jusqu'à 17'500.--/mois (jusqu'à 210'000.—/an)	200	196	192	188
Plus de 17'500.-- /mois (plus de 210'000.—/an)	216	212	208	204



Pour les enfants de la 5P à la 8P
Camps de la Zone Zen de Pâques du 28 au 30 avril
Participation demandée : CHF 70.— (tarif unique)